

BTS Gestion de la PME (BTS GPME)

Objectifs

Activités visées à l'issue de la formation :

- **Participer à la gestion opérationnelle** de l'entreprise notamment par leur implication dans la gestion des relations avec les clients et fournisseurs dans ses dimensions administrative, humaine, comptable, ou encore commerciale ;
- **Contribuer à la gestion des risques** et donc veiller aux conditions de la pérennité de l'entreprise par l'adaptation aux évolutions de son environnement ;
- **Gérer le personnel et participer à la valorisation des ressources humaines ;**
- **Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise** par l'amélioration de son organisation, soutenir et accompagner son développement en participant au suivi de l'activité par la production d'informations et la mise en place d'indicateurs soumis à la direction.

Dans chacun de ces domaines, la dimension communicationnelle est très imbriquée avec les différentes activités. Ces activités mobilisent systématiquement des résultats exprimés en termes de communication.

Entreprises d'accueil

PME de 5 à 50 salariés (tous secteurs d'activités) avec polyvalence requise.

Autres types d'unités possibles :

Entreprises de plus de 50 salariés structurées en centres de responsabilité ou de profit (agences, filiales de petite taille, succursales)

Associations, dont le fonctionnement et les contingences seraient proches de ceux de la PME

Éventuellement, des organismes publics sous les mêmes conditions.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus. Autres profils, nous contacter.
- **Niveau d'entrée** : Titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités et Délais d'inscription

- Inscription sur Parcoursup (selon calendrier officiel).
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement employeur.

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier et jusqu'à l'entrée en formation selon la capacité d'accueil (18 alternant(e)s).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32031409	38363

Certificateur

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date d'échéance de l'enregistrement :
31-12-2027

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de niveau 5,
équivalent à un BAC+2

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans)
Démarrage en septembre

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du
positionnement* (jusqu'à 1 an
supplémentaire pour les personnes en
situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne 1 semaine au CFA, 1
semaine en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir
compte des périodes d'activité fortes
en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis
lors de l'inscription.

BTS Gestion de la PME (BTS GPME)

Contenu de formation

Matières générales :

- Culture générale et expression
- Anglais
- Culture économique, juridique et managériale

Matières professionnelles :

- Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME
- Participer à la gestion des risques de la PME
- Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME
- Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME

Évaluation certificatives / Session d'examen

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap			
Epreuves	Coefficient	Forme	
E1 : Culture générale et expression	4	Ponctuelle	Ecrite
E2 : Langue vivante étrangère : Anglais	3	Ponctuelle Ponctuelle	Ecrite Orale
E21 - Compréhension de l'écrit et expression écrite	2		
E21 - Production orale en continue et interaction	1	CCF	1 situation d'évaluation
E22 - Compréhension de l'oral			
E3 : Culture économique juridique et managériale	6	Ponctuelle	Ecrite
E4 : Gérer la relation avec les clients et fournisseurs de la PME	6	CCF	2 situations d'évaluation
E5 : Participer à la gestion des risques de la PME, gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME	8	CCF	1 situation d'évaluation
E51 - Participer à la gestion des risques de la PME	4		
E52 - Gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME	4		
E6 : Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	6	Ponctuelle	Ecrite
EF1 : Langue vivante (1)		Ponctuelle	Orale

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Possibilité de valider l'épreuve de Culture Générale et Expression et l'épreuve en langue vivante étrangère, pour tout détenteur d'un autre BTS.

Méthodes mobilisées

Formation par alternance.

Le formateur construit des séquences d'apprentissage selon le programme de formation et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Une à deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation (exercices pratiques, jeux de rôle)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- accompagnement personnalisé
- Environnement numérique de travail : Ecole Directe

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves/BTS Blancs, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage/Tuteur)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
- 4 conseils de formation et 4 bulletins de notes

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BACHELOR (3ème année)
Marketing et communication, Conseiller financier et gestion de patrimoine, Management et gestion des ressources humaines.
- LICENCE Assistant de Gestion Administrative et Financière ; Chargé des Ressources Humaines ; Commerce Vente Marketing.

Débouchés professionnels :

Grâce à leur polyvalence, les titulaires du diplôme disposent de moyens pour évoluer dans un large spectre de métiers et de responsabilités.

La définition de leur emploi pourra évoluer :

- avec la croissance de la PME, leur permettant de prendre en charge des activités exigeant plus d'autonomie et de responsabilité.
- vers un nombre croissant d'activités déléguées en fonction de leur expérience, de leurs compétences et de leurs qualités personnelles.

À moyen-terme, les titulaires du diplôme peuvent s'orienter vers la création ou la reprise d'une PME.

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir

	2023	2022	2021
Taux de réussite globaux	74,2%	72,6%	96,7%
Taux de réussite BTS GPME CFP Montplaisir	66,7%	87,5%	100,0%
Taux de réussite BTS GPME Académie de Grenoble	72,4%	NC	NC
Insertion professionnelle (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	36,4%	42,9%	50,0%
En recherche d'emploi	18,1%	NC	NC
Taux de poursuite d'étude	45,5%	50,0%	41,7%

NC = non communiqué

BTS Gestion de la PME (BTS GPME)

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 930 €

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSa sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs. (selon conditions consultables au CFA)

BTS Gestion de la PME (BTS GPME)

Nos Valeurs , Notre projet

Le CFA Montplaisir est un institut catholique d'enseignement supérieur. Il accueille en son sein toute personne, quels que soient son milieu social, son appartenance religieuse, ses convictions philosophiques.

Se construire

- Croire en sa capacité de changement.
- Décider et agir en conscience selon les principes éthiques.
- Construire un projet de vie qui ait du sens.

Voie d'accès

- Contrat d'apprentissage
- Stagiaire de la formation professionnelle selon conditions*
- Contrat de professionnalisation* et Pro-A*

*nous consulter

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
- Gare TGV au centre-ville.

Accueil des personnes en situation de handicap

En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), notre centre de formation se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap, quel qu'il soit.

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos apprenants, nos infrastructures extérieures et intérieures sont adaptées (une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements).

Notre infirmier.ière et référent.e handicap, vous accompagne tout au long de votre cursus en :

Apportant aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation.

Coordonnant les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et notamment les mesures particulières dans le cadre de l'examen final.

Lors d'une demande d'inscription dans une formation, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions.

Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

Référent Handicap CFP/CFA : infirmierie@ensemble-montplaisir.org

Plus d'informations sur : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr> et <https://www.agefiph.fr>

Réussir ensemble

- Accompagner l'étudiant par l'écoute et le dialogue.
- Élaborer conjointement un parcours personnalisé professionnalisant.
- Développer les aptitudes à travailler en équipe.
- Favoriser l'adaptabilité à l'emploi.
- Proposer une ouverture sur l'Europe et le Monde.
- Axer la formation sur la maîtrise des savoir-faire.
- Ouvrir de nouvelles formations en réponse à l'évolution des besoins socio-économiques.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Professionnels du métier

• Restauration

- Snack sur place.

- Salle repas équipée de micro-ondes

- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis par le CFA

- Liste de logements transmis par le CFA

Matériel / Équipement

• Informatique : Office 365 (Bureau virtuel).

• Salles équipées de vidéoprojecteur, tableau interactif et WIFI.

• Votre équipement informatique : privilégier le système Windows.